Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260303-COM_D2026013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

SEANCE du 3 mars 2026

L'an **Deux Mille Vingt Six**, **le trois mars à dix-neuf heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Lionel JOUNEAU, Maire.

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Conseillers Municipaux.
ABSENTS EXCUSES : Mr Yannick SEVESTRE (pouvoir à Patrick LEMESLE)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 12
VOTANTS : 13
DATE DE LA CONVOCATION : 27 février 2026
Mme Marie-Thérèse THEOU a été élue secrétaire de séance

VENTE DE LA PARCELLE ZB731

Monsieur le Maire présente la situation de la parcelle cadastrée ZB0731, d'une superficie de 761m², localisée rue du Clos de Ressac, et intégrée au patrimoine privé communal à la suite d'une procédure de bien sans maître. Mr le Maire explique que les époux MAUGAN, voisins dudit terrain, ont formulé une offre d'achat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Considérant l'emplacement de ce terrain en zone classée Ub et Na du PLU,
Considérant l'intérêt pour Mr et Mme MAUGAN d'acheter cette parcelle, dès lors qu'elle n'est pas affectée à un usage public,
Considérant les négociations entreprises et le prix de vente négocié à 3 990.00€ pour l'ensemble de la parcelle,

Les élus, à la suite du débat, s'accordent à l'unanimité pour :
- Céder à Mr et Mme MAUGAN la parcelle cadastrée ZB0731, au prix de 3 990.00€,
- Confirmer que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Secrétaire de séance
Marie-Thérèse THEOU

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lionel JOUNEAU